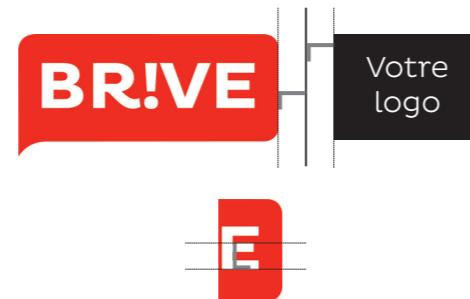


## ■ Co-marquage

Association de deux ou plusieurs logos pour la communication d'un événement ou d'un service.  
Le blanc entre le logo et le trait est représenté par la lettre "L"



## ■ Logo ou Blason ?

**BR!VE**

L'emploi du logo est destiné à accompagner les actions de promotion et de communication auprès du grand public.



Le blason traditionnel de la Ville est réservé aux communications écrites, individuelles et administratives.

**BR!VE**

### Contacts / Renseignements :

Service communication de la Ville de Brive

Standard : 05 55 92 39 39

**Coraline Santos-Combezou**

Responsable de la Communication de la ville de Brive  
et de l'agglomération du bassin de Brive

Mail : Coraline.santos-combezou@agglodebriue.fr



# Charte d'utilisation du logo

**BR!VE**

Cette charte du logo **Brive** pose les bases de son utilisation. Le logo **Brive** a pour objectif de traduire la volonté politique du développement de la ville et de son image.

Il permet de définir **Brive** comme un acteur du développement économique, sportif, culturel et social à travers ses actions.

# Le logo

## ■ Usages à éviter

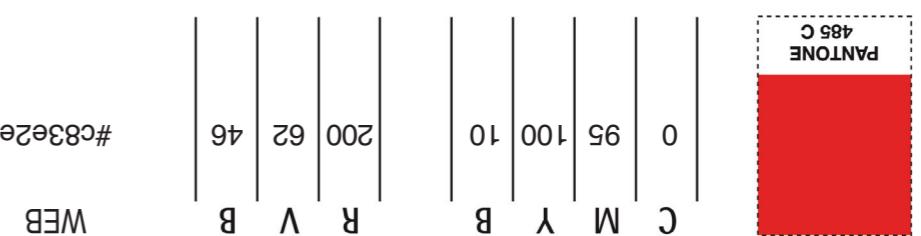


Il est important de respecter le logo dans ses proportions.

Il est indispensable de la bulle pour la lettre "L".  
Elle représente sa zone de protection.  
Il est nécessaire d'accorder du texte sur le blanc tournant autour de la bulle. Ce blanc est représenté par la lettre "L".



Taille minimum sur les documents  
La taille minimale du logo, bulle comprise est fixée à 15 mm plus sa zone de protection.



Chromie :



Utilisation sur fonds clairs



Utilisation sur fonds foncés

■ Utilisation sur fond de couleur  
Le logo type appliquée sur fond de couleur dans sa bulle

Utilisation sur photos



Affiche 400 x 300 :  
200 mm de large minimum

Affiche 120 x 176 :  
150 mm de large minimum

Affiche 40 x 60 :  
30 mm de large minimum

■ Taille minimale du logo  
sur les différentes affiches